



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## La Poste

Question écrite n° 24315

### Texte de la question

M. Louis Guédon souhaite appeler l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le financement des retraites des agents fonctionnaires de La Poste. En vertu de la loi de 1990 cette charge est en effet intégralement supportée par cette entreprise. Si cette charge paraissait supportable dans un contexte de monopole de l'activité courrier, il apparaît aujourd'hui, au moment de l'arrivée d'une concurrence importante dans ce secteur, que ce dispositif hypothèque grandement la compétitivité de cette entreprise et par là même menace son avenir. Aux termes du rapport du sénateur Larcher il ressort en effet qu'en 2010 ce dispositif conduira La Poste à supporter des charges de retraite représentant près des trois quarts de la masse des traitements versés aux fonctionnaires actifs. Le sauvetage de cette entreprise suppose donc que soit défini un partage équitable du financement entre elle-même et l'État. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles mesures le Gouvernement entend proposer pour permettre à cette entreprise d'être compétitive dans son secteur.

### Texte de la réponse

Comme en témoignent les éléments chiffrés qui ont pu être fournis à ce sujet, le poids total des retraites des fonctionnaires représente une variable importante de l'équilibre financier de l'entreprise, mais les sommes en jeu sont aussi d'une portée évidente pour le budget de l'État. Pour leurs retraites, les personnels fonctionnaires de La Poste relèvent du régime des pensions civiles et militaires de l'État tandis que les contractuels relèvent du droit commun : à ce double titre, l'avenir des retraites des personnels de La Poste dépend des orientations adoptées dans le cadre du chantier global de réforme des retraites ouvert par le Gouvernement. Compte tenu de ces éléments, il est probable que le calendrier des travaux sur la question des charges de retraite de La Poste dépasse l'horizon de finalisation du contrat de plan. Ce hiatus calendaire ne doit bien évidemment pas remettre en cause la nécessité d'une réforme profonde et la plus rapide possible du système de financement des retraites de La Poste pour en assurer la viabilité à long terme. L'État recherchera au cours du prochain contrat de plan, en collaboration avec La Poste dans le cadre du groupe de travail, un traitement global du financement des charges de retraite des agents de La Poste qui soit à la fois soutenable financièrement pour La Poste et l'État. Ces travaux nécessiteront en effet d'intégrer les paramètres de la réforme en cours, et, selon les voies de règlement qui seront choisies, de conduire des calculs complexes et relativement longs. En attendant, il est probable qu'un dispositif transitoire sera mis en place, dont les contours seront précisés dans le contrat de plan actuellement en cours de discussion entre l'entreprise et l'État.

### Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24315

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé** : industrie  
**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 septembre 2003, page 6877

**Réponse publiée le** : 6 octobre 2003, page 7675